|  |
| --- |
| Avance AVS  —  Demande de financement de l’avance AVS – retraite totale |

1. **Recommandation**

|  |
| --- |
| Avant de prendre une décision concernant sa retraite, l’enseignant/e prend tous les renseignements nécessaires auprès de son/sa supérieur/e hiérarchique, de la Caisse de prévoyance du personnel de l’Etat et, cas échéant, du Service du personnel et d’organisation (SPO). |

1. **Procédure**

|  |
| --- |
| * L’enseignant/e remplit le point 4 de ce formulaire et le remet à son/sa supérieur/e hiérarchique, accompagné de sa lettre de démission. * Le/la supérieur/e hiérarchique remplit le point 5 et transmet la demande à l’autorité d’engagement, représentée par le Service des ressources. * L’autorité d’engagement remplit le point 6 et transmet la demande au SPO qui: * vérifie que les conditions sont remplies et calcule le montant du financement consenti; * envoie à l’autorité d’engagement son préavis sur le montant pris en charge par l’Etat au titre de remboursement de l’avance AVS, avec copie à la Caisse de prévoyance du personnel de l’Etat. * Sur la base du préavis du SPO, l’autorité d’engagement envoie la décision de financement de l’avance à l’enseignant/e avec copie au/à la supérieur/e hiérarchique, au SPO et à la Caisse de prévoyance du personnel de l’Etat. |

1. **Rappel des conditions pour l’octroi du financement d’une avance AVS**

|  |
| --- |
| * Age : entre 58 et 65 ans. * Justifier de 13 années à l’Etat de Fribourg lors de la date effective de la retraite, sans interruption de plus de 10 ans. * Le financement est égal au plus à 90% de la rente maximale AVS entre 60 et 65 ans (le financement est réduit si l’avance est versée avant 60 ans). Si vous souhaitez une avance AVS d’un montant supérieur à la part financée par l’employeur, veuillez prendre contact avec la Caisse de prévoyance du personnel de l’Etat. A noter que le montant non financé par l’employeur est récupéré par le biais d’une retenue mensuelle viagère sur la pension de retraite. * Calcul au prorata du taux moyen d’activité effectif des 7 ou 13 dernières années (le taux le plus favorable à l’enseignant/e est pris en compte). |

1. **Données personnelles** (à remplir par l’enseignant/e)

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom : | Date de naissance : |
| N° Personnel EFR : | Degré d’enseignement : |
| Bénéficiaire d’une rente AI :  non  demande en cours  oui, montant : chf       (Joindre l’attestation à la présente demande) | Recevez-vous déjà une avance AVS partielle ?  non  oui, depuis le |
| Date de la retraite totale : | Date & Signature :  Par sa signature, l’enseignant/e accepte la procédure et les conditions énoncées ci-dessus |

1. **Préavis du/de la supérieur/e hiérarchique** (à remplir par le/la supérieur/e hiérarchique)

|  |  |
| --- | --- |
| L’enseignant/e compte 13 ans d’activité :  oui  non  Le taux et la date de la retraite sont acceptés :  oui  non | Date :  Signature : |

1. **Position du SRess** (à remplir par le SRess)

|  |  |
| --- | --- |
| Favorable  Défavorable … à la demande de financement | Date :  Signature : |

1. **Préavis du SPO concernant l’avance AVS** (à remplir par le SPO)

|  |  |
| --- | --- |
| Montant mensuel financé par l’Etat :  chf | Date :  Signature : |